



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS



SIMMAD

DIRECTION CENTRALE

SERVICE DES CONTRATS ET DES
FINANCES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

***APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'ACQUISITION DE 7
KITS DE VOILURES BOIS-CARBONE POUR AERONEFS CAP
10B DE LA MARINE NATIONALE.***

SOMMAIRE

1 - POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
2 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
3 - ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
4 - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
5 - FORME ET DUREE DU MARCHE.....	3
6 - TYPE ET FORME DES PRIX	3
7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	3
8 - PRESENTATION DES DOSSIERS	4
9 - PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES	5
10 - POSSIBILITE DE SOUMISSIONNER.....	5
11 - CONDITION D'ENVOI DES PLIS	5
12 - JUGEMENT DES OFFRES	7
13 - MODE DE REGLEMENT	7
14 - MARCHES ULTERIEURS POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES.....	7
15 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7

1 - POUVOIR ADJUDICATEUR

Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle
des matériels aéronautiques du ministère de la défense
BA 217
91224 Brétigny sur Orge Cedex

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet l'acquisition de kits de voilures bois-carbone pour CAP 10B.

3 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente procédure est un appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations à satisfaire ne sont pas divisées en lots et constituent un marché unique.

4 - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent marché est constitué d'un lot unique et les prestations sont réparties en sept postes spécifiques, appelés postes 1 à 7, pour toute la durée du marché dont le contenu est décrit dans le cahier des clauses particulières (CCP) :

Fourniture de 7 kits (voilures CAP 10C, colis associé, documentation), permettant le remplacement des voilures bois par des voilures carbone selon la modification majeure (bulletin service) n°00302, titrée « Echange de voileure CAP10B » (système ATA 57), datée du 19 avril 2002.

Cette modification permet aux CAP 10B équipés de la nouvelle voileure, de prendre l'appellation commerciale CAP 10C.

Le détail et les conditions d'application sont définis par le CCP joint.

Les variantes ne sont pas autorisées.

5 - FORME ET DUREE DU MARCHE

Le marché est un marché fermé.

La durée du marché correspond au délai de livraison de la totalité des voilures carbone (défini à l'acte d'engagement).

6 - TYPE ET FORME DES PRIX

Les prix initiaux des prestations sont forfaitaires définitifs, et fermes. Ils sont réputés établis à la date indiquée à l'annexe 1 à l'acte d'engagement.

L'unité de compte du marché est l'euro.

7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des candidatures et des offres.

8 - PRESENTATION DES DOSSIERS

8.1- Présentation des offres de prix

Les offres de prix sont obligatoirement présentées en euros.

L'acte d'engagement, doit indiquer :

- le montant du marché hors T.V.A.
- le montant du marché TTC (T.V.A. actuellement aux taux de 19,6%).

L'acte d'engagement est accompagné d'une annexe 1 à renseigner :

- montant des prestations,
- montant total marché HT et TTC,
- délais d'exécution.

8.2 - Langue du dossier

Le français est la langue utilisée lors de la consultation (dossier d'offre,).

Si les documents ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent obligatoirement être accompagnés d'une traduction en français.

8.3 - Présentation du dossier

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant :

8.3.1 Pièces relatives à la candidature

Les pièces requises des candidats et mentionnées dans l'appel public à la concurrence paru au BOAMP et au JOUE.

L'absence d'un des documents demandés pourra entraîner le rejet de l'offre.

8.3.2 Pièces relatives à l'offre

Les documents suivants (en deux exemplaires - un original et une copie - en cas de transmission par voie postale) - « sans rature ni ajout » :

- l'acte d'engagement à compléter, à parapher (page par page) et à signer,
- l'annexe n° 1 comportant les offres de prix et de délais par prestation, à renseigner et à parapher (page par page),
- l'annexe n°2 à l'acte d'engagement (modèle de recours à la garantie) à parapher,
- la déclaration éventuelle de sous-traitance à renseigner, à parapher (page par page) et à signer,
- un relevé d'identité bancaire,
- un CD-ROM contenant la réponse avec des fichiers exploitables (dans le cas d'un dossier transmis par voie postale).

Les candidatures et offres pourront être transmises soit sous forme électronique sur le site Internet www.marches-publics.gouv.fr, soit par courrier conformément au paragraphe 11 ci-dessous.

8.4 – Offre en cotraitance

Pour les candidatures groupées, la cotraitance sera solidaire. L'offre sera signée soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises en application de l'article 51 du code des marchés publics.

9 - PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

La participation à l'appel d'offres vaut acceptation sans restriction des dispositions du présent règlement et des documents qui l'accompagnent.

Le CCP remis à l'appui du présent dossier est la copie du document original détenu par l'administration. En cas de litige, seul l'original détenu par l'administration fait foi.

10 - POSSIBILITE DE SOUMISSIONNER

Le candidat soumissionnera pour la totalité des prestations du marché.

11 - CONDITION D'ENVOI DES PLIS

11.1 - Voie électronique

L'administration propose de recourir à une transmission électronique sur la place de marché Interministérielle depuis www.marches-publics.gouv.fr ou via les portails www.achats.defense.gouv.fr ou www.ixarm.com pour la remise des plis.

Cependant, chaque candidat reste libre de choisir le mode de transmission par voie postale (ou par porteur) sur support papier ou sur un support physique électronique. L'opérateur économique choisit l'un de ces modes de transmission et ne peut pas transmettre son pli simultanément par voie électronique et par voie postale (ou par porteur). Néanmoins, les opérateurs économiques, qui répondent par voie électronique, ont la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des offres.

Cette copie ne sera ouverte que si l'offre transmise par voie électronique n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des offres ou si elle n'a pas pu être ouverte par ce dernier. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde » (cf. article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics).

Les opérateurs économiques désirant transmettre leurs plis par voie électronique ou sur support physique électronique devront :

- d'une part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés ;
- d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite de s'inscrire au préalable sur la place de marché interministérielle www.marches-publics.gouv.fr ou depuis l'un des deux portails d'accès www.ixarm.com ou www.achats.defense.gouv.fr).

Le dépôt des réponses électroniques s'effectue sur la place de marché interministérielle accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr ou depuis les portails www.achats.defense.gouv.fr ou www.ixarm.com.

Deux modes de réponse sont alors possibles :

- Une réponse expresse permettant à l'utilisateur de déposer son pli sous la forme de fichiers ZIP et un Acte d'engagement séparé qui seront donc signés séparément lors de la soumission. Le DC1 doit être signé individuellement avant d'être intégré au pli.

- Une réponse pas à pas permettant à l'utilisateur de signer les fichiers composant son pli individuellement puis de soumettre sa réponse. Ainsi l'opération de signature des pièces est dissociée de l'opération de soumission du pli. Les pièces auront été signées en amont par la personne ayant pouvoir d'engager la société, il n'est donc pas nécessaire dans ce mode de réponse que la personne déposant l'offre sur la plate-forme dispose d'un certificat de signature électronique. Le DC1 et l'Acte d'engagement doivent être signés individuellement.

Nota 1 : Pour être informés des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PMI 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

Nota 2 : Lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique (candidature et offre) signé, il reçoit en retour quasi immédiat un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent ce mode de transmission, la signature de leurs documents se fait de manière électronique sur la place de marché interministérielle (PMI) soit au moment de l'envoi pour le mode de réponse express, soit en amont de l'envoi pour le mode de réponse pas à pas. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

L'acte d'engagement sur le mode de réponse express figure de manière dissociée par rapport à la réponse car il doit être signé séparément du reste de l'offre.

Les documents transmis doivent être compressés. Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures et offres) doivent être choisis dans un format largement disponible: Word 97, Excel 97, PowerPoint 97, PDF, JPG, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. A défaut, le candidat choisit l'envoi papier.

Une assistance téléphonique est mise à la disposition des entreprises au 0 820 20 77 43 pour toute difficulté sur la place de marché interministérielle.

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au **14 juin 2011 à 16 heures 30.**

Les offres qui parviendraient après cette date et heure limites ne seront pas retenues.

11.2 – Voie postale ou porteur

L'offre sera présentée sous double enveloppe cachetée.

L'enveloppe intérieure portera mention :

« Appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de 7 kits de voilures bois-carbone pour aéronefs CAP
10B de la marine nationale»

Date limite de remise des offres fixée au 14 juin 2011 à 16 heures 30

- Ne pas ouvrir –
- Nom de l'entreprise

Elle contiendra les pièces énumérées au paragraphe 8.3. ci-dessus.

L'enveloppe extérieure portera l'adresse suivante :

Monsieur le chef du service des contrats et des finances
SIMMAD - Base aérienne 217
91224 Brétigny sur orge Cedex

« Appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de 7 kits de voilures bois-carbone pour aéronefs CAP 10B de la marine nationale »
- Ne pas ouvrir -

Conditions de remise des enveloppes

Les enveloppes seront adressées par tout type d'envoi clos permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

Sont notamment acceptés :

- les lettres recommandées avec accusé de réception adressées au service des contrats et des finances de la SIMMAD, base aérienne 217 – 91224 Brétigny-sur-Orge cedex, ou
- les enveloppes portés remises contre récépissé sur la base aérienne 217, entrée côté Brétigny, bâtiment Voisin, premier étage, à la section Contrôle Interne Gestion des Contrats du service des contrats et des finances, pièce 118, ou
- les envois de type Chronopost ou équivalent.

Heures de réception des plis par porteur :

Du lundi au jeudi : 8 heures 30 – 11 heures 30 et 13 heures – 17 heures

Vendredi : 8 heures 30 – 11 heures 30 et 13 heures – 16 heures

Les envois des candidatures et offres par télécopie et par messagerie électronique ne sont pas acceptés.

Les enveloppes, pour être recevables, doivent impérativement parvenir au plus tard le **14 juin 2011 à 16 heures 30.**

Les dossiers qui parviendront après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront retournés aux candidats.

Les lettres de désistement éventuelles devront également être adressées à l'adresse ci-dessus.

12 - JUGEMENT DES OFFRES

L'analyse et le classement des offres se feront sur la base des critères pondérés comme suit :

- le prix, avec une pondération à 80 %, sera apprécié sur la base du montant total hors taxe pour les postes 1 à 7,
- le délai, avec une pondération à 20 %, sera apprécié sur le délai moyen calculé à partir des délais proposés par les candidats pour chaque poste.

13 - MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement est le virement bancaire.

14 - MARCHES ULTERIEURS POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Il sera possible de recourir à la procédure négociée pour la réalisation de marchés complémentaires de fournitures en application de l'article 35 II 4° du code des marchés publics.

15 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements pourront être obtenus au 01.69.23.86.98 (M. Pierre COBENO).

Ces renseignements devront faire l'objet d'une demande écrite par télécopie au 01.69.23.86.60 **au plus tard deux semaines avant la date limite de dépôts des offres.**